

E 2800(-)1990/106/15

[DoDiS-15943]

*Le Chef du Département politique, M. Petitpierre,  
au Directeur de la Division du commerce  
du Département de l'Economie publique, H. Schaffner*

L

Berne, 10 juillet 1959

J'aurais désiré avoir un entretien avec vous au sujet de la préparation de la conférence des Ministres qui se tiendra à Stockholm le 20 juillet prochain<sup>1</sup>. Votre bureau m'a fait savoir que vous étiez en vacances et que vous ne reviendriez à Berne qu'à la fin de la semaine prochaine. Je prendrai donc contact avec vos collaborateurs.

Je saisis cette occasion pour vous remercier des différents papiers que vous m'avez adressés à la fin du mois de juin<sup>2</sup>. L'un d'eux, une note que vous avez envoyée le 25 juin à M. le Conseiller fédéral Hohenstein<sup>3</sup>, contient une indication inexacte que je tiens à rectifier. Vous y faites allusion à des doutes «an der Richtigkeit der Bestrebungen der Sieben» que j'aurais exprimés. Je n'ai jamais éprouvé de doute sur la nécessité pour les sept pays non membres du Marché commun de chercher à réaliser une zone de libre échange. Comme la Délégation économique et financière du Conseil fédéral l'a admis unanimement, c'est pour le moment la seule voie à suivre pour espérer aboutir à une reprise des négociations en vue d'une association multilatérale à dix-sept<sup>4</sup>.

En revanche, j'ai exprimé, au cours d'une séance du Conseil fédéral<sup>5</sup> et dans un entretien téléphonique que j'ai eu avec le Professeur Bachmann, mon

---

1. Dans sa séance du 3 juillet 1959, le Conseil fédéral approuve les instructions pour la délégation suisse à la Conférence de Stockholm, préparatoire à la création d'une Association européenne de libre échange, cf. PVCF N° 1236 daté du même jour, E 1004.1(-)1000/9/627.1 (DoDiS-14494).

2. Cf. N° 45 dans le présent volume.

3. Non reproduit.

4. Cf. le procès-verbal de la réunion de la Délégation économique et financière du Conseil fédéral du 26 mai 1959, E 7111(B)1972/168/205.

5. Cf. PVCF-D du 22 juin 1959, E 1003(-)1970/344/3 (R 3108).



inquiétude de voir certaines personnalités, comme le Professeur Hallstein, M. Etzel, des Français, tous très attachés au Marché commun et hostiles à une zone de libre échange à dix-sept, se prononcer en faveur du projet des Sept, alors que d'autres personnalités, comme le Professeur Erhard, se montraient réservés à l'égard de ce projet. La position de M. Erhard a été entre temps précisée par les déclarations privées qu'il a faites à Zurich. De ces différents éléments, j'ai tiré la conclusion qu'on pouvait craindre qu'une fois la petite zone de libre échange créée, ceux qui s'opposent pour le moment à une association multilatérale n'expriment l'avis qu'il n'est pas urgent de reprendre des négociations puisque les pays restés en dehors du marché commun auraient pris les mesures qu'ils jugeaient nécessaires à la sauvegarde de leurs intérêts. Si cette éventualité devait se produire, l'objectif que nous poursuivons n'aurait pas été atteint et reculerait devant nous. Il faudrait donc se contenter de la petite zone de libre échange pendant un temps indéterminé.

Le rapport du 6 juillet que nous avons reçu de notre Ambassade à Bonn<sup>6</sup> sur les conversations Pinay/Erhard du 3 juillet, qui se sont soldées par un échec, et en particulier les déclarations faites par M. Pinay, me paraissent confirmer que la crainte que j'ai exprimée est justifiée.

Cela ne signifie pas pour autant que nous devons renoncer à une petite zone de libre échange, au contraire. Le fait qu'elle semble devoir se réaliser a déjà eu des résultats positifs. On peut espérer que, si les Sept ont la patience nécessaire et ne montrent pas de signe de faiblesse, les alliés que nous avons dans les pays du Marché commun et auxquels la «petite zone» fournira des arguments de poids, finiront par avoir raison de l'opposition française.

---

6. *Non reproduit.*